



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0777

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2014**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0777**

commission principale : déplacements et voirie
objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2014
service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

L'activité de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) intervient dans le cadre d'un contrat de régie intéressée d'une durée de 9 ans conclu à compter du 4 janvier 2006.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2014, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activités assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service. Pour la partie financière, elle reprend les comptes relatifs à la société délégataire et au service délégué qui donnent lieu à reddition dans les comptes de la Métropole.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2014 :

		Référence contractuelle Valeur 2014	2012	2013	2014	Variation 2013-2014	
						En %	Tendance
activité	trafic payant (millions de véhicules)	Non contractuel	17,30	20,42	19,21	- 5,9	↘
	gros entretien et renouvellement (M€)	1,66	6,08	1,02	1,64	+ 60,8	↗
qualité de service	attente moyenne au péage	10,8 s	15,6 s	16,1 s	16,3 s	+ 1,2	↗
	délai moyen d'intervention	5,88 min	4,56 min	4,69 min	4,71 min	+ 0,4	↗
	nombre d'heures de balisages de jour	45 h	8,83 h	7,06 h	3,83 h	- 45,8	↘
	taux de fraude	0,550 %	0,341 %	0,349 %	0,356 %	+ 2	↗

		Référence contractuelle Valeur 2014	2012	2013	2014	Variation 2013-2014	
						En %	Tendance
finances (service délégué) (en M€)	recettes de péages	Non contractuel	31,7	36,7	36,8	+ 0,3	↗
	charges en reddition	7,13	6,29	6,17	7,89 ⁽¹⁾	+ 27,9	↗
finances (société dédiée) (en M€)	rémunération forfaitaire	1,71	1,67	1,69	1,71	+ 1,2	↗
	rémunération variable	Non contractuel	0,42	0,35	- 0,19	-	↘
	résultat net	Non contractuel	0,31	0,29	0,37	+ 27,6	↗

(1) Cette somme comprend des charges payées en 2015.

Le trafic est en baisse suite à la réouverture du tunnel de la Croix-Rousse mais reste néanmoins élevé, certains anciens usagers du tunnel de la Croix-Rousse ayant conservé l'habitude d'utiliser le BPNL.

Les charges du service délégué sont en forte hausse. Les délais de paiement ont été raccourcis en 2014 pour éviter au maximum des paiements en 2015, entraînant ainsi un niveau élevé de charges par rapport aux années habituelles. Par ailleurs, les congés payés acquis en 2014 ont été payés en 2014, ces congés n'étant pas transférés au nouvel exploitant.

La qualité de service est toujours satisfaisante bien que globalement en légère baisse. 3 indicateurs sont en dessous de la référence contractuelle. L'attente moyenne au péage reste supérieure à la référence.

Le montant de 1,66 M€ de gros entretien et renouvellement (GER) correspond aux opérations remises en cours d'année. L'écart de 1 % avec la référence contractuelle correspond à une économie réalisée par rapport au coût prévisionnel pour laquelle le délégataire perçoit un intéressement.

La rémunération variable, qui représente l'intéressement du délégataire, devient négative à cause du volume de charges en reddition supérieur à la référence. Le résultat net reste excédentaire.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL le 15 octobre 2015. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 15 octobre 2015, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2014 produit par la société Openly au titre du contrat de régie intéressée sur l'activité de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.